

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

RE 6530

Prison de Ruhengeri



Nom : NTAHONDI

Origine : Ruhengeri

Chefferie : Burera

Territoire : Ruhengeri

Profession : farm

N° du R.E. : 6530

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 28 juillet 1984

Condamné le : 28 juillet 1984 à deux mois à la disposition du Gouvernement.

1/4 de peine :

Sorti le : 26 sept. 1984

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN.

P. O. Général au pda

Y
ville de Zoutte.

Le bonhomme Bétoote
est autorisé de demeurer
à Butay e. Terre. Rulengem,
pour une affaire de mariage
lennistin. Deuxième.
Assurances.

Verbe

Nivelles le 15-7-54

G.G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

D E C I S I O N N ° 67 / Nov.

Nous NEVEJANS Daniel, A.,C., Juge Suppléant du Tribunal de Police de Ruhengeri,

Attendu que le nommé N T A H O N D I Jean Baptiste, munyarwanda, muhutu, fils de Rumaziminsi (+) et de Ngayabanguha (ev), originaire de la colline Rubeja, sous-chefferie Mubuga, sous-chef Bisumbukuboko, chefferie Bukonya, territoire de Ruhengeri, célibataire, est âgé de vingt-huit ans environ, n'a aucune résidence fixe ni domicile, qu'il est apte à tous travaux,

Attendu qu'il n'a aucune pièce d'identité, qu'il erre dans les milieux indigènes, qu'il vagabonde depuis sept mois dans tout le territoire de Ruhengeri pour se soustraire aux travaux de chefferie,

Attendu qu'il refuse de payer l'impôt de capitation pour les années 1953 et 1954,

Attendu qu'il n'a pas de cultures,

Vu l'ordonnance R.U n° 14/63 du 3 mai 1919 en ses articles 1 et 3 ,

D E C I D O N S

de mettre le nommé N T A H O N D I Jean Baptiste, ci-dessus qualifié à la disposition du Gouvernement du Ruanda-Urundi pour une durée de deux mois.

Ruhengeri, le 28 juillet 1954.

LE JUGE DE POLICE SUPPLÉANT à C. O.
D. NEVEJANS:-

